

Questions autours des stages de deuxième année

Par **Vardaria**, le **22/02/2010** à **11:41**

J'aurais quelque questions à vous poser.

J'ai peut-être trouver un stage et je n'ai pas encore eu la convention dans la main alors question:

- Le stage est-il rémunéré?
- Y a-t-il un minimum de temps ? (15 jours, 1 mois.....)
- Y a-t-il un maximum de temps ?

Merci de vos réponses

Par **mathou**, le **22/02/2010** à **20:25**

Bonsoir,

S'il s'agit d'un stage intégré au cursus (par exemple, option méthodo BU ou stage), les modalités sont définies par la fac et la maquette d'enseignement.

S'il s'agit d'un stage spontané, en principe les modalités sont à voir avec le praticien qui t'accepte en stage, et les décrets relatifs aux stages des étudiants. La convention laisse des blancs pour remplir la durée, la rémunération éventuelle, les horaires, le programme de travail, la prise en charge du trajet... Tout dépend du juriste qui t'accueille. Pour un stage de découverte par exemple, il est peu probable qu'il y ait une rémunération.

Les conventions se trouvent en principe à la scolarité, tu verras ce qu'elles disent précisément.

Tu peux trouver des sujets relatifs aux décrets en utilisant le moteur de recherche du forum.

Par **doui**, le **22/02/2010** à **21:57**

salut,

en bref :

- rémunération obligatoire pour les stages d'une durée > 2 mois (minimum ~ 400€/mois pour

un temps plein)

- pas de durée minimum
- maximum 6 mois sauf stage intégré à un cursus

Le plus difficile reste de trouver le stage ...